

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01804
Numéro SIREN : 788 654 325
Nom ou dénomination : INVESTIPROM

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 38

Designation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 24 Rue du Général Leclerc		35580 GUICHEN					
Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 78865432500026			Néant <input type="checkbox"/>				
00038		Exercice N clos le, 31122019					
		N-1 31122018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 504	1 003	3 824	
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	406 000	406 000	394 750	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE	5 000	5 000	5 000	
	Prêts	BF	BG				
Autres immobilisations financières*	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	413 507	1 504	412 003	403 574
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 316	1 316	
		Autres créances (3)	BZ	CA	257 004	257 004	95 684
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	208 781	208 781	177 407	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			976	
	TOTAL (III)	CJ	CK	467 101	467 101	274 067	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	880 608	1 504	879 104	677 641
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

*Certifié conforme
le Gérant*

DÉPÔT DU
04 JAN 2021
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM

Neant

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 213 000.....)	DA	213 000	213 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 169	8 472
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	166 037	117 094
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	165 823	73 940
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DI	557 029	412 507
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	261 567	238 409
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	18 333	5 733
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	868	1 083
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 940	19 872
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	366	38	
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	322 075	265 135
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	879 104	677 641
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	88 813	45 822	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>EURL INVESTIPROM</u>		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	258 000	FH		FI	258 000	168 000
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	258 000	FK		FL	258 000	168 000	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 097		
	Autres produits (1) (11)					FQ	28	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	259 125	168 002
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	9 901	10 092	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	318	636	
	Salaires et traitements*					FY	43 000	42 000	
	Charges sociales (10)					FZ	26 513	24 869	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	1 331	3 510
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	3	404
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	81 065	81 511	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	178 060	86 490	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	7 968	7 539	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	282	236	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	8 250	7 776	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 362	3 910	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	4 362	3 910	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 887	3 866	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	181 947	90 356	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	4 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	4 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	1 490		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 490		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	2 510		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	18 634	16 416	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	271 375	175 777	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	105 552	101 838	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	165 823	73 940	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	25	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *		HP		
			- Crédit bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	7 968	7 539
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	3	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 097	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS)	A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin	A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cession d'immobilisations					1 490	4 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
Solde fournisseurs prescrits						25	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Formulaire n°6, article article 53
Bulgarie Code de Commerce des Impôts

Désignation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	11 990	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 507	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	14 497	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	394 750	8V		8W	11 250		
Autres titres immobilisés						1P	5 000	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ	399 750	LR		LS	11 250		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	414 247	ØH		ØJ	11 250		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		1		2		3		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		
	Inst. gales, agenct. et am. des constructions						IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenct. aménagements divers					IU		MM		MN		
		Matériel de transport					IV	11 990	MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	2 507	MT	2 507	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY	11 990	NG	2 507	NH	2 507		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		
	Autres participations						IØ		ØX	406 000	ØY	406 000	
	Autres titres immobilisés						I1		2B	5 000	2D	5 000	
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F		
	TOTAL IV						I3		NJ	411 000	NK	411 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	11 990	ØK	413 507	ØL	413 507	ØM	413 507

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Ne pas reporter le montant des ventes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N. clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle

Désignation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire article 33 A
du Code Général des Impôts

Désignation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	9 617	QI	883	QJ	10 500	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 056	QM	448	QN		QO	1 504
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	10 673	QV	1 331	QW	10 500	QX	1 504
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	10 673	ØP	1 331	ØQ	10 500	ØR	1 504

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		S1		S2		S3		S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non vendu (NP + NQ + NR)	NW													
						Total général non vendu (NS + NT + NU)	NY					Total général non vendu (NW - NY)	NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8	O9		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG		UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise :		EURL INVESTIPROM		Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	1 316		1 316						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	134		134					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	256 870		256 870						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	258 320	VU	258 320	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	193		193						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	261 374		28 112		113 513			119 749	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	868		868						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 080		1 080						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 214		2 214						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 646		37 646						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	18 333		18 333						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	366		366						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	322 075	VZ	88 813		113 513			119 749	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	45 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					140	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	21 860	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire, article 53 A du Code Général des Impôts.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : EURL INVESTI PROM		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N. clos le : 3 1 1 2 3 0 1 9			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WA	165 823
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	318	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	18 634
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %			I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			WN		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	12 072	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	196 847
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
		- imposées au taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01/01/2007)				WH	
		- imposées au taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A		XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexes	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit	ZI		XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	112 599
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)		XI	84 248			
	déficit (II moins I)					XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	84 248		XO

Désignation de l'entreprise : <u>EURL INVESTIPROM</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XI. du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire article 53
A du Code Général des Impôts

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>EURL INVESTIPROM</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	12 169					
						- Autres réserves	ZD	166 037					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	73 940		Dividendes		ZE	21 300					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	73 940		Report à nouveau		ZG	(125 567)					
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	73 940						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	474		475					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 998		1 751					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	7 428		7 866					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	9 901		10 092					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	318		636					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	318		636					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	41 621		33 600					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 365		959					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.32	%	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise **EURL INVESTIPROM** Neant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	GOLF 6	11 990	10 500		1 490
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1	4 000	2 510	2 510			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)			2 510			
	CADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(C)	
CADRI C autres plus-value taxable à 19 %				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM

Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>EURL INVESTIPROM</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : EURL INVESTIPROM				Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	258 000
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	2 510
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL I				OX	260 510
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	28
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	1 097
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	1 125
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	9 427
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	3
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	9 429
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				OG	252 205
(total 1 + total 2 - total 3)					
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	252 205
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	260 510	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation				HR	

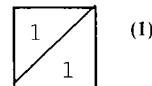
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
l'art. 38 de l'annexe III du C.G.T.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
art. 85 de l'ann. III art. 4, 6 et 7

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	(1)
2	

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
art. 88 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008

N° de dépôt
[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2 / 2

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 9]

N° SIRET [7 8 8 6 5 4 3 2 5 0 0 0 2 6]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [EURL INVESTIPROM]

ADRESSE (voie) [24 Rue du Général Leclerc]

CODE POSTAL [35580] VILLE [GUICHEN]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [P5] [11]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique [SCI] Dénomination [SCI CRECHES AVENTURES]

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [12.50]

Adresse : N° [3] Voie [Avenue Germaine Tiilion]

Code postal [] Commune [ST JACQUES DE LA LANDE] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

INVESTIPROM
Société à responsabilité limitée
Au capital de 300 000 euros
24, Rue du Général Leclerc
35 580 GUICHEN
788 654 325 R.C.S. RENNES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 20 MAI 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

Section 1 - Affectation

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 165 822,89 euros de la manière suivante :

- En réserve légale : 8 291,14 euros
- En autres réserves 127 531,75 euros
- En dividendes 30 000,00 euros

Section 2 - Dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il y a eu les distributions de dividende au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2018	21 300 €	-	-
31 décembre 2017	21 300 €	-	-
31 décembre 2016	21 300 €	-	-

Pour copie certifiée conforme,
Le gérant,
Maximilien COUFFON

